



L'inspection académique ne respecte pas les B.O., le reconnaît et s'en fiche !

*Compte-rendu d'audience à propos de la dotation
du lycée Tocqueville à Grasse*



C'est ainsi qu'on pourrait résumer en substance les échanges que nous avons eus avec l'inspection académique à propos de la dotation du lycée Tocqueville lors de l'audience du 13 juin dernier.

Pour rappel, depuis le mois de janvier, lors de 2 CTSD, lors d'une audience et lors de 2 courriers, nous avons signalé à l'inspection académique que la dotation du lycée en question était inférieure au minimum imposé par les B.O.. Nous avons attendu jusqu'au mois de mai pour n'avoir comme seule réponse, à notre question argumentée, s'appuyant sur les textes réglementaires, que la laconique phrase « il n'y a pas d'erreur dans le calcul de la dotation prévue pour le lycée Tocqueville ».

L'incompréhension et la colère qu'a suscité cette réponse nous ont poussé à demander une deuxième audience, demande envoyée le 19 mai. Sans réponse début juin, nous avons décidé de déposer un préavis de grève pour les 15 et 16 juin (dates des épreuves de bac). La réponse est alors venue rapidement.

Nous avons donc été reçus le lundi 13 juin à l'inspection académique et nous avons alors pu, enfin, presque 5 mois après notre première demande, examiner le calcul de la dotation du lycée en détail. Bien que nous la connaissions parfaitement, l'inspection académique nous a expliqué de nouveau en détail sa façon de calculer (au H/E). Puis nous avons repris les calculs, suivant notre méthode, qui consiste juste à appliquer les B.O.. Au final, même si quelques différences dans l'interprétation des B.O. demeurent, et en admettant que toutes les différences sont des erreurs de notre part (ce qui est loin d'être sûr), l'inspection académique concède qu'il manque encore des heures, au moins 7. Au moins 7 heures en dessous de ce qu'impose les B.O. !

Ce que nous avons dénoncé depuis le mois de janvier est donc confirmé, et la seule réponse de notre autorité académique est de dire qu'ils suivent la méthode de calcul décidée par la région académique. Quitte à être en dessous de ce qu'impose la loi !

Nous avons donc décidé d'écrire directement au ministère pour signaler cet état de fait. À suivre.